

Commission canadienne de sûreté nucléaire

2017-2018

Rapport sur les résultats ministériels

L'honorable Amarjeet Sohi, C.P., député
Ministre des Ressources naturelles

Rapport sur les résultats ministériels
Commission canadienne de sûreté nucléaire

ISSN : 2561-1704

Numéro au catalogue du gouvernement du Canada : CC171-31F-PDF

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Ressources naturelles, 2018.

Table des matières

Message de la présidente	1
Aperçu de nos résultats.....	3
Raison d'être, mandat et rôle : Composition et responsabilités.....	5
Raison d'être.....	5
Mandat et rôle.....	5
Contexte opérationnel et principaux risques.....	7
Contexte opérationnel	7
Principaux risques.....	8
Résultats : Ce que nous avons accompli	13
Programmes	13
Programme 1.1 : Cycle du combustible nucléaire.....	13
Programme 1.2 : Réacteurs nucléaires	17
Programme 1.3 : Substances nucléaires et équipement réglementé	21
Programme 1.4 : Non-prolifération nucléaire.....	24
Programme 1.5 : Renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics.....	28
Services internes	32
Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines	35
Dépenses réelles	35
Ressources humaines réelles.....	38
Dépenses par crédit voté	39
Dépenses et activités du gouvernement du Canada.....	39
États financiers et faits saillants des états financiers	39
États financiers	39
Renseignements supplémentaires.....	41
Renseignements sur l'organisation	41
Profil organisationnel	41
Cadre de présentation de rapports.....	41

Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur	42
Tableaux de renseignements supplémentaires	42
Dépenses fiscales fédérales.....	42
Coordonnées de l'organisation.....	42
Annexe : Définitions	43
Notes de fin de document.....	47

Message de la présidente

À titre de nouvelle présidente et première dirigeante de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), j'ai le plaisir de déposer notre Rapport sur les résultats ministériels 2017-2018.

En 2017-2018, nous avons poursuivi la mise en œuvre du cadre de planification stratégique, qui guide nos efforts d'amélioration continue visant à composer avec les changements qui touchent le gouvernement et le secteur nucléaire. Nos priorités demeurent les mêmes : exercer une réglementation moderne du secteur nucléaire, être un organisme de réglementation fiable, accroître notre influence mondiale dans le domaine du nucléaire et améliorer l'efficacité de notre gestion. Ces priorités nous guideront dans la réglementation du secteur nucléaire en évolution.



Puisque la CCSN est l'organisme de réglementation de toutes les activités nucléaires au Canada, notre travail doit refléter et anticiper les besoins d'une industrie en pleine transformation. Nous nous engageons à préserver la santé, la sûreté et la sécurité, à protéger l'environnement et à respecter les engagements internationaux du Canada quant à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Parmi ses activités en 2017-2018, la CCSN a exercé une surveillance réglementaire des décisions d'autorisation concernant de grandes installations nucléaires au Canada, dont le renouvellement des permis de la centrale nucléaire de Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick, de l'établissement de recherche et d'essais nucléaires des Laboratoires de Chalk River, en Ontario, des installations de gestion des déchets de Pickering et Western, en Ontario, et de l'établissement minier d'uranium de McClean Lake, en Saskatchewan. La CCSN a également exercé une surveillance réglementaire à l'égard de la Partie I de l'audience sur le renouvellement du permis des centrales nucléaires de Bruce A et B.

L'organisation a aussi participé à un exercice intergouvernemental d'intervention en cas d'urgence nucléaire de grande envergure, l'exercice Unified Control, en décembre 2017. Organisé et dirigé par Ontario Power Generation, l'exercice a été mené pour répondre aux exigences de la CCSN, à titre de préambule à l'audience de 2018 sur le renouvellement du permis de la centrale de Pickering. Cet exercice a permis à la CCSN de mettre à l'essai son Plan d'intervention en cas d'urgence nucléaire actualisé, ainsi que son Centre des mesures d'urgence récemment rénové.

Nous continuons d'effectuer de plus en plus d'examens des conceptions novatrices de petits réacteurs modulaires proposées par des fournisseurs désireux d'obtenir les commentaires de la CCSN sur la façon dont leurs conceptions satisfont aux exigences réglementaires du Canada.

Par ailleurs, la CCSN continue de surveiller plusieurs examens gouvernementaux, tels que les examens des processus d'évaluation environnementale, d'y participer et de raffermir son approche concernant la participation du public et les relations externes, y compris la mobilisation des Autochtones et les séances CCSN 101.

Nous restons déterminés à promouvoir une saine culture de sûreté qui encourage le débat scientifique dans un contexte respectueux et professionnel. La CCSN est une organisation à vocation scientifique qui favorise un milieu de travail où les membres du personnel sont invités à faire preuve d'un jugement professionnel éclairé. La possibilité de soulever des enjeux constitue un aspect essentiel d'une saine culture de sûreté.

En ce début de mandat à titre de présidente de la CCSN, je souhaite remercier les employés professionnels, dévoués et hautement qualifiés de l'organisation, qui se sont engagés à régler l'industrie nucléaire canadienne et à assurer la sûreté du Canada et des Canadiens. Il me tarde de collaborer avec eux au cours des prochaines années. Soyez assurés que nous demeurerons fidèles à nos objectifs et ne compromettrons jamais la sûreté.

Electronic signature

Rumina Velshi
Présidente

Aperçu de nos résultats

Dépenses réelles

149 793 305 \$

Équivalents temps plein (ETP) réels

854

Priorités et résultats de la CCSN

Réglementation moderne du secteur nucléaire : S'assurer que la CCSN adopte des pratiques réglementaires fondées sur la science, axées sur le risque et rigoureuses sur le plan technique qui tiennent compte des incertitudes scientifiques, au moyen de décisions prudentes en matière de réglementation, et des attentes en constante évolution.

- La CCSN a mis en œuvre la Politique scientifique dans un environnement de réglementation, dans le cadre d'efforts continus visant à maintenir l'intégrité des décisions et des recommandations en matière de réglementation fondées sur l'utilisation de la science. La politique repose sur une série de processus favorisant un esprit d'ouverture, de mobilisation et d'amélioration continue à la CCSN.

Organisme de réglementation fiable : Veiller à ce que la CCSN soit reconnue par le public et l'industrie comme un organisme de réglementation indépendant, ouvert et transparent et une source crédible de renseignements scientifiques, techniques et réglementaires.

- La CCSN s'est employée à afficher de l'information sur la surveillance de la conformité dans son site Web externe, dont des données découlant du Programme indépendant de surveillance environnementale (PISE) et des examens réglementaires; en 2017-2018, elle a publié 11 rapports dans le cadre du PISE.

Influence mondiale dans le domaine nucléaire : S'assurer que la CCSN exploite et influence les efforts mondiaux dans le domaine nucléaire qui profitent aux intérêts et aux activités du Canada pour renforcer la sûreté, la sécurité et la non-prolifération nucléaires dans le monde.

- La CCSN a poursuivi sa mobilisation des partenaires internationaux par l'entremise de ce qui suit :
 - leadership à l'égard du processus de la Convention sur la sûreté nucléaire
 - travail préparatoire pour la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs
 - mobilisation soutenue auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

- collaboration avec des organismes de réglementation étrangers, particulièrement la Nuclear Regulatory Commission (NRC) des États-Unis, en ce qui concerne les petits réacteurs modulaires

Amélioration de l'efficacité de la gestion : Veiller à ce que la CCSN soit une organisation dynamique, souple et dotée d'un personnel hautement qualifié qui se sert de pratiques et d'outils de gestion modernes et qui s'adapte à une industrie et à une main-d'œuvre en constante évolution.

- La CCSN a examiné et mis à jour les profils et plans sur 10 ans relatifs à la main-d'œuvre dans toutes les unités de travail, a continué de cerner les compétences essentielles servant au travail de réglementation et s'est assurée que le personnel et les nouveaux diplômés avaient accès à des occasions de croissance et de perfectionnement.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats de la CCSN, consulter la section « Résultats : Ce que nous avons accompli » du présent rapport.

Raison d'être, mandat et rôle : Composition et responsabilités

Raison d'être

Créée le 31 mai 2000 avec l'entrée en vigueur de la [Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires](#)ⁱ (LSRN), la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a remplacé la Commission de contrôle de l'énergie atomique établie en 1946, en vertu de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique.

La CCSN constitue un établissement public nommé à l'annexe II de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#)ⁱⁱ et elle rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles.

Mandat et rôle

La CCSN régleme la utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la santé, la sûreté et la sécurité, de protéger l'environnement, de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et d'informer objectivement le public sur les plans scientifique ou technique ou en ce qui concerne la réglementation du domaine de l'énergie nucléaire.

En vertu de la LSRN, la CCSN :

- régleme le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada pour préserver la santé et la sécurité et protéger l'environnement
- régleme la production, la possession, l'utilisation et le transport des substances nucléaires, ainsi que la production, la possession et l'utilisation de l'équipement et des renseignements réglementés
- met en œuvre des mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, notamment des mesures de non-prolifération des armes nucléaires et des engins nucléaires explosifs
- informe le public, sur les plans scientifique, technique ou réglementaire, au sujet des activités de la CCSN et des conséquences pour la santé et la sécurité des personnes et de l'environnement, du développement, de la production, de la possession, du transport et de l'utilisation des substances nucléaires

Pour obtenir plus de renseignements généraux à propos de l'organisation, consulter la section « Renseignements supplémentaires » du présent rapport.

Contexte opérationnel et principaux risques

Contexte opérationnel

Soucieuse d'exécuter efficacement son mandat, la CCSN surveille continuellement l'environnement externe afin d'être prête à s'adapter rapidement aux changements qui pourraient avoir une incidence sur ses priorités. En 2017-2018, elle a exécuté son mandat dans un contexte caractérisé par une demande continue en énergie, par un intérêt croissant à l'égard de la façon dont l'industrie nucléaire canadienne gère toutes les formes de déchets radioactifs et par des attentes changeantes quant à la consultation et à la mobilisation du public et des Autochtones.

L'énergie nucléaire compte pour 15 % de la production d'électricité au Canada. L'énergie nucléaire représente environ 60 % de l'alimentation en électricité de l'Ontario et 30 % de celle du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement du Canada a réitéré l'importance de l'énergie nucléaire dans l'éventail des sources d'énergie propre du Canada et son importance pour un avenir à faibles émissions de carbone. Au même moment, l'industrie nucléaire canadienne s'est concentrée sur la réfection des centrales nucléaires de Darlington et de Bruce et sur les activités de renouvellement de permis pour les centrales nucléaires de Point Lepreau et de Pickering. La CCSN est déterminée à assurer la sûreté de ces projets par l'entremise d'une solide surveillance réglementaire, tout en évitant les retards inutiles causés par la réglementation.

L'industrie nucléaire a toutefois été touchée par des quantités excédentaires et une diminution du prix de l'uranium à l'échelle mondiale, ce qui a mené à la suspension de la production aux mines et usines de concentration de Key Lake, de McArthur River et de Rabbit Lake.

Le secteur nucléaire du Canada génère chaque année diverses formes de déchets radioactifs, notamment du combustible nucléaire de faible, de moyenne et de haute activité – le combustible nucléaire usé constitue un déchet de haute activité. La gestion, le stockage et le transport de tous les déchets radioactifs continuent de préoccuper certains peuples autochtones et membres du public et certaines parties intéressées. Cela a été démontré au cours du processus de renouvellement du permis de Chalk River, où un nombre important d'interventions relatives aux déchets et au déclassement ont été mises de l'avant. La CCSN dispose d'un régime de réglementation robuste pour veiller à la gestion sécuritaire des déchets radioactifs au Canada, ce qui comprend des activités de surveillance et d'application de la loi rigoureuses en vue d'assurer la conformité avec les exigences réglementaires.

Dans le contexte gouvernemental global, le gouvernement du Canada a proposé une loi qui fixerait de nouvelles règles pour l'évaluation des incidences potentielles des projets majeurs au Canada. Cette loi élargirait la portée de l'évaluation des répercussions éventuelles d'un projet non seulement sur notre environnement, mais aussi à long terme sur la santé, la société, l'économie et les Autochtones. La mobilisation continue des communautés autochtones par la

CCSN coïncide également avec l'accent mis par le gouvernement du Canada sur l'établissement et le maintien de meilleures relations avec les peuples autochtones du Canada.

Exacerbés par la vaste portée des médias sociaux, les changements sociétaux contribuent à éroder la confiance du public à l'endroit du gouvernement, de l'industrie et des experts. Le gouvernement doit concilier la demande de consultations publiques avec une société de plus en plus individualiste. Au sujet de l'énergie nucléaire, les sondages révèlent que la perception du public est directement liée à sa proximité des installations nucléaires et à sa compréhension du secteur.

Enfin, la technologie continue d'évoluer rapidement, et l'écart se creuse entre cette rapidité et la vitesse à laquelle le gouvernement adopte des politiques et des règlements. Ces progrès technologiques façonnent déjà les attentes des Canadiens en ce qui concerne leurs interactions avec le gouvernement et imposent une réforme essentielle des activités courantes. À la CCSN, la réglementation devra tenir compte de toutes les technologies novatrices et perturbatrices de l'industrie nucléaire au cours des années à venir. Celles-ci incluent la fabrication additive (impression 3D), les drones, les petits réacteurs modulaires et des technologies semblables qui nécessiteront de nouvelles approches en matière de réglementation.

Les thèmes présentés ci-dessous sous-tendent les processus d'analyse environnementale, de gestion des risques et de planification stratégique de la CCSN.

Principaux risques

La gestion des risques constitue un élément fondamental de la mission de la CCSN qui consiste à préserver la santé, la sûreté et la sécurité, à protéger l'environnement, à respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et à informer objectivement le public sur les plans scientifique ou technique ou en ce qui concerne la réglementation du domaine de l'énergie nucléaire. Les trois risques clés sont décrits ci-dessous.

Accident mettant en cause un réacteur nucléaire : Il existe un risque d'accident dans un réacteur nucléaire.

Bien que les réacteurs de puissance reposent sur une approche de défense en profondeur qui permet d'anticiper et d'atténuer bon nombre des difficultés potentielles causées par des événements internes et externes, il se peut tout de même qu'un événement mène à un accident dans un réacteur nucléaire. Afin de réduire au minimum le risque qu'un tel événement se produise, la CCSN effectue une solide surveillance réglementaire des installations existantes. De plus, en 2017-2018, elle a complété ces efforts par la mise en œuvre de bilans périodiques de la sûreté aux centrales nucléaires de Bruce et de Pickering. En outre, la CCSN a entrepris des projets de recherche pour établir des objectifs de sûreté à l'échelle des sites, qui tiennent compte

des interactions entre les différentes tranches d'une centrale, du regroupement des risques découlant d'événements internes et des dangers internes/externes, en plus des sources radioactives autres que les cœurs de réacteurs.

Activités malveillantes : Il existe un risque d'activités malveillantes ou de détournement de matières, d'équipement ou de technologies nucléaires d'origine canadienne.

Les installations nucléaires au Canada sont aux prises avec les mêmes menaces à la sécurité posées par des groupes terroristes que d'autres infrastructures et d'autres pays, surtout compte tenu de l'importance stratégique du secteur de l'énergie. Les installations respectent des exigences rigoureuses en matière de sécurité nucléaire établies par la CCSN et disposent de programmes pour empêcher le vol, la perte ou l'utilisation illégale de substances nucléaires. La CCSN collabore également avec des partenaires nationaux et internationaux à cet égard et adhère aux principes du [Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et du document supplémentaire Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives](#)ⁱⁱⁱ, publiés par l'AIEA. Pour atténuer davantage ce risque, la CCSN a poursuivi en 2017-2018 la mise en œuvre de mesures de réglementation liées à la sécurité des substances nucléaires (en particulier les sources scellées) et resserré le contrôle réglementaire des inventaires de sources historiques et retirées du service.

Substances nucléaires perdues ou volées et accidents de transport : Il existe un risque de perte de contrôle réglementaire sur les substances nucléaires si elles sont perdues ou volées ou s'il y a un accident pendant leur transport.

Il existe aussi des préoccupations concernant la perte ou le vol de substances nucléaires sans but malveillant. La CCSN réglemente près d'un million d'expéditions de matières radioactives au Canada chaque année. Plusieurs applications industrielles et commerciales supposent l'utilisation d'appareils à rayonnement portatifs. De plus en plus d'isotopes médicaux sont produits par cyclotron et importés. L'utilisation et le transport accrus de substances nucléaires pourraient entraîner une augmentation de la perte ou du vol de ces substances et des événements touchant leur transport, causant un incident ou des risques pour la sécurité publique. La CCSN exige que les titulaires de permis établissent des procédures concernant la manutention appropriée de telles matières, et toutes les expéditions de matières à risque élevé doivent être accompagnées d'un plan de sécurité du transport ainsi que d'un plan d'intervention d'urgence. Le contrôle réglementaire resserré des stocks exercé par la CCSN a également contribué à atténuer ce risque, tout comme la collaboration continue avec l'Agence des services frontaliers du Canada dans le cadre de l'[Initiative du guichet unique](#)^{iv}, une interface de vérification de la conformité qui permet d'échanger électroniquement des données sur les importations.

Compte tenu de ces possibilités, la CCSN exerce des contrôles rigoureux en vue d'atténuer les risques qui guettent l'organisation ou les parties intéressées. Les risques relevés sont atténués au moyen de stratégies continues qui font partie intégrante des activités planifiées de la CCSN.

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien avec les programmes de la CCSN	Lien avec les engagements de la lettre de mandat et les priorités pangouvernementales et ministérielles
<p>Accident mettant en cause un réacteur nucléaire</p> <p>Il y a un risque d'accident dans un réacteur nucléaire.</p>	<p>Indiqué dans le Plan ministériel 2017-2018</p> <p>Stratégies d'atténuation du risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser les activités d'autorisation et de vérification de la conformité de base pour les centrales nucléaires. Mettre en œuvre les bilans périodiques de la sûreté (centrales de Bruce et de Pickering). Entreprendre des projets de recherche afin d'établir des objectifs de sûreté à l'échelle des sites (voir les Sommaires des rapports de recherche 2017-2018^v dans le site Web de la CCSN). 	Réacteurs nucléaires	Priorité ministérielle – Réglementation moderne du secteur nucléaire
<p>Activités malveillantes</p> <p>Il existe un risque d'activités malveillantes ou de détournement de matières, d'équipement et de technologies nucléaires d'origine canadienne.</p>	<p>Indiqué dans le Plan ministériel 2017-2018</p> <p>Stratégies d'atténuation du risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la mise en œuvre du REGDOC-2.12.3 : La sécurité des substances nucléaires : sources scellées^{vi}. Resserrer le contrôle réglementaire des inventaires de sources historiques et retirées du service, et constamment vérifier les stocks de sources des titulaires de permis. 	Non-prolifération nucléaire	Priorité ministérielle – Influence mondiale dans le domaine nucléaire
<p>Substances nucléaires perdues ou</p>	<p>Indiqué dans le Plan ministériel 2017-2018</p> <p>Stratégies d'atténuation du risque :</p>	Substances nucléaires et équipement	Priorité ministérielle – Réglementation moderne du secteur nucléaire

Risque	Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien avec les programmes de la CCSN	Lien avec les engagements de la lettre de mandat et les priorités pangouvernementales et ministérielles
<p>volées et accidents de transport</p> <p>Il existe un risque de perte de contrôle réglementaire sur les substances nucléaires si elles sont perdues ou volées ou s'il y a un accident pendant leur transport.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Achever les réalisations attendues de la CCSN dans le cadre de l'Initiative du guichet unique. • Mettre en œuvre le plan d'action de la CCSN qui découle des recommandations de la mission 2015 du Service consultatif international sur la protection physique. • Resserrer le contrôle réglementaire des stocks de sources historiques et retirées du service, et constamment vérifier les stocks de sources des titulaires de permis. 	<p>réglementé</p>	

Résultats : Ce que nous avons accompli

L'InfoBase du GC^{vii} fournit des renseignements sur les programmes de niveau inférieur de la CCSN.

Programmes

Programme 1.1 : Cycle du combustible nucléaire

Description

Ce programme régleme les installations associées au cycle du combustible nucléaire (installations de traitement nucléaire, installations de gestion des déchets nucléaires et mines et usines de concentration d'uranium), dans le but de préserver la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et de protéger l'environnement, et ce, en conformité avec les obligations internationales du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le programme régleme toutes les étapes du cycle de vie de ces installations, de la préparation de l'emplacement au déclassé, en passant par la construction et l'exploitation (ou la gestion à long terme dans le cas de certaines installations de gestion des déchets nucléaires). Les activités d'autorisation et de contrôle de la conformité liées à ce programme sont toutes gérées au moyen d'une approche axée sur le risque et les antécédents du titulaire de permis en matière de rendement. La vérification de la conformité s'appuie sur des critères établis qui concordent avec le fondement d'autorisation de l'installation. Les résultats des activités de réglementation du présent programme sont régulièrement communiqués au public. Un système de gestion encadre le programme, qui se fonde sur des principes fondamentaux de sûreté dans une optique d'amélioration continue.

Cycle du combustible nucléaire	Inspections des mines et usines de concentration d'uranium	33	Inspections des installations de gestion des déchets nucléaires et des grands projets de déclassé	47
	Inspections des installation de traitement de l'uranium et des substances nucléaires	42	Radioexpositions supérieures aux limites de dose pour les travailleurs du secteur nucléaire et les membres du public	0
	Rejets radiologiques dans l'environnement supérieurs aux limites réglementaires			1

Le personnel de la CCSN applique aux activités de conformité une approche axée sur le risque que pose chaque installation concernée. Il dresse pour chaque installation un plan de vérification de la conformité tenant compte de données de référence sur 10 ans qui permettent d'établir le profil de risque global du cycle du combustible. Le plan de conformité de chaque installation s'appuie ensuite sur le profil de risque de cette installation, les facteurs de risque liés à toutes ses activités, son rendement, les modifications apportées et son expérience en exploitation.

Résultats

Les installations nucléaires sont réglementées de façon à préserver la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et à protéger l'environnement. À cette fin, en 2017-2018, la CCSN a mené les activités suivantes :

- Poursuite des évaluations environnementales (EE) réalisées en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) (LCEE 2012) et des évaluations techniques en vertu de la LSRN pour de grands projets proposés par les Laboratoires Nucléaires Canadiens : construction de l'installation de gestion des déchets près de la surface aux Laboratoires de Chalk River et déclassé du réacteur nucléaire de démonstration (NPD) à Rolphton, tous les deux en Ontario, et déclassé des Laboratoires de Whiteshell, au Manitoba.
 - En avril 2017, la CCSN a tenu des journées portes ouvertes à Deep River (ON) et Sheenboro (QC), afin de faire connaître le projet d'installation de gestion des déchets près de la surface et le processus connexe
 - En octobre 2017, la CCSN a organisé d'autres journées portes ouvertes, encore une fois à Deep River et Sheenboro, ainsi qu'à Pembroke (ON)
- Exercice d'une surveillance réglementaire à l'appui des audiences de renouvellement de permis pour :
 - le permis d'exploitation d'une mine d'uranium délivré à Orano (auparavant AREVA) pour l'établissement minier de McClean Lake
 - le permis d'exploitation d'une installation de gestion des déchets délivré à Ontario Power Generation pour ses installations de gestion des déchets de Pickering et Western
- Mise à jour et consolidation de l'orientation afin de clarifier la surveillance effectuée par la CCSN de la sûreté à long terme de la gestion des déchets radioactifs, qui a été publiée en mai 2018 sous le titre [REGDOC-2.11.1 : Gestion des déchets, tome II : Évaluation de la sûreté à long terme de la gestion des déchets radioactifs](#)^{viii}.
- Exécution d'un plan de communication du modèle de risque actualisé et de la stratégie d'inspection de base sur 10 ans pour les installations du cycle du combustible nucléaire.

- Maintien de l'état de préparation de la surveillance réglementaire du projet de dépôt géologique en profondeur (DGP) en participant à des travaux de recherche; le projet est en attente d'une décision ministérielle (depuis mai 2015, lorsque la commission d'examen conjoint a remis son rapport au ministre fédéral de l'Environnement).

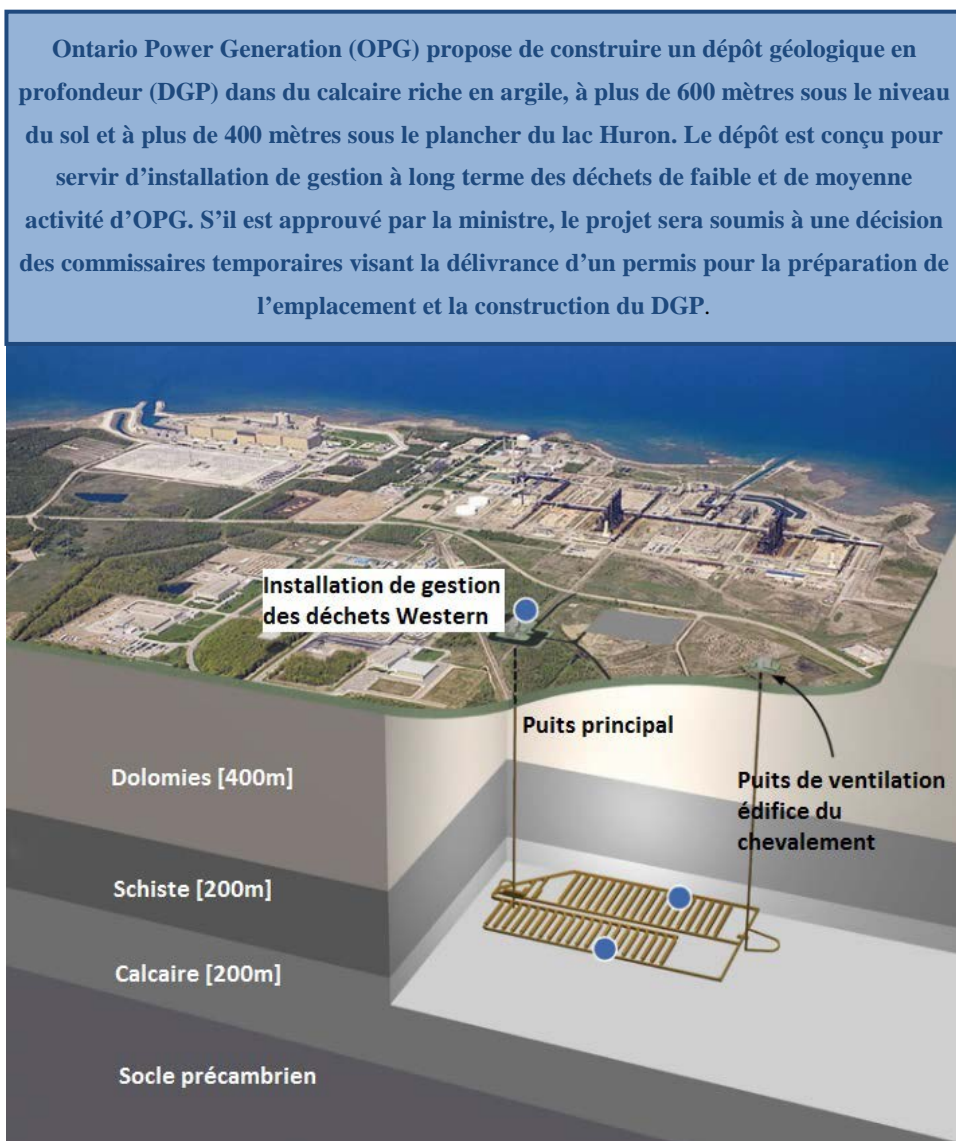


Figure 1 – Plan conceptuel d'un dépôt géologique en profondeur

Résultats atteints

Résultat escompté	Indicateurs de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016
La réglementation des installations de traitement nucléaire, des installations de gestion des déchets nucléaires et des mines et usines de concentration d'uranium préserve la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et protège l'environnement.	Nombre de cas de radioexposition supérieure aux limites de dose pour les travailleurs du secteur nucléaire et les membres du public	0	31 mars 2018	0	0	0
	Nombre de rejets radiologiques dans l'environnement supérieurs aux limites réglementaires	0	31 mars 2018	1*	0	0

* Le dépassement signalé concerne la limite mensuelle moyenne de rejet pour le radium 226 au site historique de la mine d'uranium déclassée d'Elliot Lake en janvier 2018. La valeur du dépassement se situait bien en deçà de la norme provinciale et des recommandations fédérales touchant la qualité de l'eau potable, sans effet radiologique pour le public ou l'environnement.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2017-2018 Budget principal des dépenses	2017-2018 Dépenses prévues	2017-2018 Autorisations totales pouvant être utilisées	2017-2018 Dépenses réelles (autorisations utilisées)	2017-2018 Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
10 096 285	10 891 883	11 227 829	10 847 005	(44 878)

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2017-2018 Équivalents temps plein prévus	2017-2018 Équivalents temps plein réels	2017-2018 Écart (ETP réels moins ETP prévus)
68	62	(6)

Programme 1.2 : Réacteurs nucléaires

Description

Ce programme vise à réglementer les installations associées à l'énergie nucléaire (centrales nucléaires et réacteurs de recherche) dans le but de préserver la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et de protéger l'environnement, et ce, en conformité avec les obligations internationales du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le programme réglemente toutes les étapes du cycle de vie des réacteurs nucléaires (centrales nucléaires et réacteurs de recherche), de la préparation de l'emplacement à l'abandon du site une fois les activités terminées, en passant par la construction, l'exploitation et le déclassé de l'installation. Les activités d'autorisation et de contrôle de la conformité liées à ce programme sont toutes gérées au moyen d'une approche axée sur le risque et les antécédents du titulaire de permis en matière de rendement. La vérification de la conformité s'appuie sur des critères établis qui concordent avec le fondement d'autorisation de l'installation. Les résultats de toutes les activités de réglementation du présent programme sont régulièrement communiqués au public. Un système de gestion encadre le programme, qui se fonde sur des principes fondamentaux de sûreté dans une optique d'amélioration continue.

Réacteurs nucléaires		Inspections des centrales nucléaires	
		109	
Inspections des réacteurs de recherche	23	Radioexpositions supérieures aux limites de dose pour les travailleurs du secteur nucléaire et les membres du public	0
Rejets radiologiques dans l'environnement supérieurs aux limites réglementaires			0


De 100 à 150 activités de vérification de la conformité pertinentes sont choisies chaque année pour établir le plan de vérification de la conformité. Ce plan est ensuite validé par les spécialistes techniques et le personnel responsable des permis à la CCSN à l'aide d'une approche fondée sur le risque qui tient compte de la situation de chacune des installations dotées de réacteurs, de son historique de rendement, de ses conditions et de ses défis, en vue d'assurer l'efficacité de la surveillance réglementaire et de l'évaluation du rendement en matière de sûreté. Au besoin, des activités de vérification de la conformité de nature réactive s'ajoutent en cours de route et portent sur des difficultés connues ou éventuelles auxquelles les titulaires de permis sont exposés. D'autres encore peuvent être ajoutées pendant l'année à la suite de difficultés nouvelles ou émergentes qui touchent les titulaires de permis.

Résultats

Les réacteurs nucléaires sont réglementés de façon à préserver la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et à protéger l'environnement. À cette fin, en 2017-2018, la CCSN a mené les activités suivantes :

- Surveillance réglementaire des processus de renouvellement des permis pour :
 - le permis d'exploitation d'un réacteur de puissance délivré à Énergie NB pour sa centrale nucléaire de Point Lepreau
 - le permis d'exploitation d'un établissement de recherche et d'essais nucléaires délivré aux Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) pour le site des Laboratoires de Chalk River
 - le permis d'exploitation d'un réacteur de puissance délivré à Ontario Power Generation pour sa centrale de Darlington, qui comprend le projet de remise à neuf des quatre réacteurs – la réfection du premier réacteur a débuté en octobre 2016 et se poursuit
- Présentation, à la Commission, d'une méthode de sûreté à l'échelle des sites, afin d'aider les commissaires à comprendre les effets sur l'ensemble d'une installation.

- Examen de l'étude probabiliste de sûreté (EPS) d'OPG visant plusieurs tranches pour la centrale de Pickering.

<h2 style="margin: 0;">Étude probabiliste de sûreté pour les centrales nucléaires</h2>		<p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: small;">Qu'est-ce qu'une EPS?</p> <p style="font-size: x-small;">Une EPS est un outil d'analyse exhaustif et structuré servant à évaluer les risques dans une centrale nucléaire et à déterminer les améliorations à apporter à la sûreté. Elle permet d'examiner la conception et l'exploitation d'une centrale afin de démontrer le niveau global de sûreté de l'installation.</p>
<p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: small;">Le saviez-vous?</p> <p style="font-size: x-small;">La CCSN dirige des efforts internationaux en vue de produire une méthodologie d'EPS qui intégrera les risques touchant les centrales nucléaires à plusieurs tranches.</p>	<p style="text-align: center; font-weight: bold; font-size: small;">Le saviez-vous?</p> <p style="font-size: x-small;">Les titulaires de permis de centrale nucléaire sont tenus de mettre en œuvre et de tenir à jour un programme d'EPS qui doit être actualisé tous les cinq ans ou chaque fois que la centrale fait l'objet de changements importants.</p>	
<p style="font-size: x-small;">L'ESP de niveau 1 est axée sur la réponse de la centrale à des événements internes, qui peuvent être provoqués par l'erreur humaine ou la défaillance de systèmes, et à des dangers externes.</p>		
<p>ÉVÉNEMENTS INTERNES : Causés par une défaillance aléatoire d'un composant, une erreur humaine, un incendie ou une inondation à l'intérieur de la centrale</p>	<p>DANGERS EXTERNES : Par exemple, des séismes, des vents violents, des inondations, du verglas, des météorites, des orages géomagnétiques, des éruptions solaires, des écrasements d'avion et des accidents dans les installations industrielles à proximité.</p>	
		

- Examen et acceptation des bilans périodiques de la sûreté (BPS) des centrales nucléaires de Pickering et de Bruce A et B, en vue des audiences sur le renouvellement du permis des deux installations en 2018-2019.
- Participation à l'[exercice Unified Control](#)^{ix}, un exercice de préparation en cas d'urgence nucléaire réalisé à la centrale nucléaire de Pickering.
- Poursuite des examens de la conception de fournisseurs de petits réacteurs modulaires.
 - Achèvement de l'[examen de la phase I](#)^x du réacteur intégral à sels fondus de Terrestrial Energy; plusieurs autres [conceptions de fournisseurs](#)^{xi} sont à diverses étapes de l'évaluation préalable à l'autorisation.
- Renforcement de la mobilisation des États dotés de réacteurs CANDU (réacteur canadien à deutérium-uranium) à l'égard des domaines techniques et réglementaires revêtant un intérêt mutuel, par les moyens suivants :
 - tenue de la première réunion d'échange technique avec l'Inde dans le cadre de l'Accord de coopération nucléaire entre le Canada et l'Inde
 - organisation d'une visite scientifique pour les représentants de la Commission nationale pour le contrôle des activités nucléaires de la Roumanie
 - échange d'inspecteurs avec la NRC des États-Unis afin que les inspecteurs américains puissent se familiariser avec la technologie du réacteur CANDU

Résultats obtenus

Résultat escompté	Indicateurs de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016
La réglementation des réacteurs nucléaires de puissance et des réacteurs de recherche préserve la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et protège l'environnement.	Nombre de cas de radioexposition supérieure aux limites de dose pour les travailleurs du secteur nucléaire et les membres du public	0	31 mars 2018	0	0	0
	Nombre de rejets radiologiques dans l'environnement supérieurs aux limites réglementaires	0	31 mars 2018	0	0	0

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2017-2018 Budget principal des dépenses	2017-2018 Dépenses prévues	2017-2018 Autorisations totales pouvant être utilisées	2017-2018 Dépenses réelles (autorisations utilisées)	2017-2018 Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
39 698 384	42 826 661	44 147 591	46 375 052	3 548 391

Remarque : L'écart entre les dépenses réelles et les dépenses prévues est principalement attribuable à l'augmentation des dépenses salariales en raison d'un recours accru aux ETP et des paiements rétroactifs découlant des rajustements salariaux négociés.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2017-2018 Équivalents temps plein prévus	2017-2018 Équivalents temps plein réels	2017-2018 Écart (ETP réels moins ETP prévus)
273	278	5

Programme 1.3 : Substances nucléaires et équipement réglementé

Description

Ce programme réglemente l'utilisation et le transport des substances nucléaires, les fabricants et les utilisateurs d'équipement réglementé ainsi que les fournisseurs de services de dosimétrie dans le but de préserver la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et de protéger l'environnement, et ce, en conformité avec les obligations internationales du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le programme permet d'assurer la surveillance réglementaire efficace de toutes les utilisations de substances nucléaires et des fournisseurs de services de dosimétrie. Il comprend l'autorisation en vue de la possession de substances nucléaires, la prestation de services de dosimétrie, la supervision du transport sécuritaire de substances nucléaires, la certification des colis et de l'équipement réglementé en vue du transport ainsi que la supervision de l'accréditation des responsables de la radioprotection pour les installations nucléaires de catégorie II. Les activités de surveillance sont axées sur le risque, tout dépendant du genre d'activité autorisée, des substances nucléaires et de l'équipement réglementé utilisés, ainsi que des risques connexes. Les activités d'autorisation et de contrôle de la conformité liées à ce programme sont gérées au moyen d'une approche axée sur le risque et les antécédents du titulaire de permis en matière de rendement. La vérification de la conformité s'appuie sur des critères réglementaires établis qui concordent avec le fondement d'autorisation de l'activité réglementée. Les résultats des activités de réglementation associées à ce programme sont régulièrement communiqués au public et à d'autres parties intéressées. Un système de gestion encadre le programme, qui s'appuie sur des principes fondamentaux de sûreté dans l'optique d'une amélioration continue.

Substances nucléaires et équipement réglementé	Inspections réalisées 820	Rapports annuels de la conformité examinés 1 889
Radioexpositions supérieures aux limites de dose pour les travailleurs du secteur nucléaire et les membres du public 1	Rejets radiologiques dans l'environnement supérieurs aux limites réglementaires 0	
Pourcentage des tests indépendants de dosimétrie réussis par les titulaires de permis 100 %	Incidents survenus durant le transport et au cours desquels une personne a reçu une dose de rayonnement supérieure à la limite fixée pour les membres du public (1 millisievert par an) 0	

Toutes les activités réglementées ont été classées dans plus de 70 types de permis, appelés groupes de types d'utilisation (p. ex., gammagraphie industrielle, médecine nucléaire thérapeutique), dont le risque a été coté comme faible, moyen ou élevé. Plus le risque est élevé, plus l'effort global en matière de réglementation sera grand, y compris des inspections plus fréquentes. Afin de déterminer la cote du risque, la CCSN examine la probabilité de non-conformités ainsi que l'impact de celles-ci sur la santé et la sûreté.

Le classement du risque fournit un ordre relatif d'effort réglementaire suggéré et qui devrait dicter la fréquence des inspections par type d'utilisation. L'effort de vérification de la conformité dépendra des ressources disponibles, ainsi que des facteurs aggravants ou positifs qui peuvent avoir une incidence sur la fréquence d'inspection réelle d'un titulaire de permis particulier ou d'un type d'utilisation donné. Une intensification de l'effort de vérification de la conformité peut inclure, sans s'y limiter, une surveillance accrue, une augmentation de la fréquence d'inspection et une augmentation des examens documentaires.

Résultats

Les substances nucléaires et l'équipement réglementé sont réglementés de façon à préserver la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et à protéger l'environnement. À cette fin, en 2017-2018, la CCSN a mené les activités suivantes :

- Déploiement des trousse d'inspection mobile, permettant aux inspecteurs de consigner les résultats des inspections dans les bases de données de la CCSN.
- Révision de la conception du programme de réglementation des installations d'hadrons en fonction de l'intérêt potentiel du secteur pour la protonthérapie.
- Vérification des stocks de sources historiques et retirées du service des titulaires de permis; achèvement en 2018-2019 d'un projet d'amélioration du Registre national des sources scellées.
- Participation à 19 activités visant les titulaires de permis, dont la 13^e rencontre thématique internationale sur l'application nucléaire des accélérateurs (Québec, Québec), la Réunion annuelle de la CCSN sur la gammagraphie dans l'Est (Ottawa, Ontario) et la Réunion annuelle de la CCSN sur la gammagraphie dans l'Ouest (Nisku, Alberta).

Résultats obtenus

Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016
La réglementation des substances nucléaires et de l'équipement réglementé préserve la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et protège l'environnement.	Nombre de cas de radioexposition supérieure aux limites de dose pour les travailleurs du secteur nucléaire et les membres du public	0	31 mars 2018	1*	3**	0
	Nombre de rejets radiologiques dans l'environnement supérieurs aux limites réglementaires	0	31 mars 2018	0	0	0

* En février 2018, un technologue en médecine nucléaire de l'hôpital régional de Windsor, en Ontario, a reçu au poignet droit une dose supérieure à la limite réglementaire. Le titulaire de permis a soumis un rapport initial d'événement à la CCSN, qui a été présenté à la réunion de la Commission de mars 2018. Aucun effet sur la santé n'a été signalé depuis l'incident, et aucun effet physique attribuable à l'exposition n'est attendu.

** Un membre du public a reçu une dose supérieure à la limite réglementaire (voir la note sur les incidents de transport pour plus de renseignements). L'incident s'est produit le 24 septembre 2016 et a été signalé à la Commission le 14 décembre 2016. Un travailleur du secteur nucléaire a reçu une dose aux mains le 28 octobre 2016. Cet incident a été signalé à la Commission le 14 décembre 2016. Un travailleur du secteur nucléaire a reçu une dose aux mains le 1^{er} mars 2017. Cet incident a été signalé à la Commission le 12 avril 2017.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2017-2018 Budget principal des dépenses	2017-2018 Dépenses prévues	2017-2018 Autorisations totales pouvant être utilisées	2017-2018 Dépenses réelles (autorisations utilisées)	2017-2018 Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
13 824 249	14 913 615	19 496 085	13 452 249	(1 461 366)

Remarque : L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est surtout attribuable à des dépenses salariales inférieures à celles prévues, puisque divers secteurs ont utilisé moins d'ETP qu'ils le prévoyaient en raison de retards dans la dotation prévue.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2017-2018 Équivalents temps plein prévus	2017-2018 Équivalents temps plein réels	2017-2018 Écart (ETP réels moins ETP prévus)
88	78	(10)

Remarque : Retards dans la dotation.

Programme 1.4 : Non-prolifération nucléaire

Description

Ce programme vise à fournir au public canadien et à la communauté internationale l'assurance que le développement, la production et l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, de l'équipement réglementé et des renseignements réglementés sont sécuritaires et conformes à toutes les mesures de contrôle et obligations internationales convenues par le Canada, dont celles du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Dans le cadre de son mandat, la CCSN met en œuvre des mesures de contrôle qui respectent la non-prolifération nucléaire, notamment des accords nationaux et internationaux, les garanties de l'AIEA, et l'importation et l'exportation de substances nucléaires, d'équipement réglementé et de renseignements réglementés.

<p>Non-prolifération nucléaire</p>	<p>Permis d'importation et d'exportation délivrés 977</p>	<p>Inspections des titulaires de permis d'importation et d'exportation 5</p>
<p>Inspections des garanties par l'Agence internationale de l'énergie atomique 60</p>		<p>Inspections des garanties par la CCSN 7</p>
<p>Déclarations au titre du Protocole additionnel 53</p>	<p>Maintien de la conclusion élargie de l'AIEA en matière de garanties 100 %</p>	

Résultats

Le public canadien et la communauté internationale ont l'assurance que l'énergie et les substances nucléaires, l'équipement réglementé et les renseignements réglementés servent à des fins pacifiques et ne contribuent pas aux menaces à la non-prolifération nucléaire et à la sûreté ou à la sécurité radiologiques. À cette fin, en 2017-2018, la CCSN a mené les activités suivantes :

- Mise en œuvre de l'**Initiative du guichet unique (IGU)**^{xiii}, une interface de vérification de la conformité qui permet d'échanger électroniquement des données sur les importations avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC); nous travaillons actuellement avec l'ASFC à l'inscription des courtiers et des titulaires de permis

La CCSN a été le premier organisme de réglementation nucléaire parmi les pays membres du G7 à concevoir un registre national, à mettre en place un système de suivi en ligne et à resserrer les contrôles à l'exportation et à l'importation pour les sources scellées à risque élevé.

- Collaboration avec l'AIEA et des titulaires de permis (Cameco et LNC) en vue de la création d'un portique de détection des neutrons, pour le transfert de matières soumises aux garanties de l'installation de conversion de Port Hope de Cameco à l'installation de gestion à long terme des déchets des LNC
- Organisation, avec Affaires mondiales Canada, d'une réunion annuelle afin de relever les domaines de collaboration à approfondir (p. ex. documents de formation de l'AIEA sur la sécurité des matières radioactives pendant le transport, analyse nucléo-légale et certains pays d'intérêt)
- Exécution de deux projets interministériels de recherche et développement et de renforcement des capacités, dans l'optique d'étendre et d'approfondir les capacités en analyse nucléo-légale du Canada
 - Le premier des deux projets, le Projet national de renforcement des capacités en analyse nucléo-légale, devrait être terminé d'ici à la fin de mars 2019
 - Le deuxième projet, le Projet d'établissement de la signature des matières nucléaires et des capacités de détermination de leur provenance, devrait se conclure en mars 2020
- Établissement des critères de participation du personnel aux missions internationales d'examen par les pairs, y compris l'exigence pour l'État membre hôte de publier l'examen et son suivi
- Avec l'AIEA et les exploitants canadiens d'installation nucléaire, définition des mesures actualisées relatives aux garanties à l'intention des installations canadiennes, et travail en vue de veiller à ce que les stocks et les transferts de matières nucléaires demeurent assujettis à une vérification rigoureuse
 - La nouvelle approche, qui devrait être entièrement instaurée au cours des deux prochaines années, devrait comporter des garanties additionnelles faisant appel à de l'équipement, de façon à raffermir les garanties sans accroître le nombre d'inspecteurs présents.



Figure 2. Siège de l'AIEA à Vienne (Centre international de Vienne)

- Publication du premier document complet d'application de la réglementation sur les garanties, lequel expose toutes les obligations relatives aux garanties et l'orientation – [REGDOC-2.13.1 : Garanties et comptabilité des matières nucléaires^{xiii}](#); le document qui en résulte servira de nouvelle base à l'évolution de la conformité des titulaires de permis canadiens aux garanties.

Résultats atteints

Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016
La population canadienne et la communauté internationale ont l'assurance que l'énergie et les substances nucléaires, l'équipement réglementé et les renseignements réglementés servent à des fins pacifiques et ne contribuent pas aux menaces à la non-prolifération nucléaire et à la sûreté ou sécurité radiologique.	Maintien de la conclusion élargie de l'AIEA en matière de garanties (l'AIEA conclut qu'aucune matière nucléaire déclarée n'a été détournée et qu'il n'y a aucune indication de la présence de matières ou d'activités nucléaires non déclarées)	100 %*	30 juin 2018	100 %	100 %	100 %

* La valeur de 100 % indique que la conclusion élargie de l'AIEA a été maintenue au cours de l'exercice.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2017-2018 Budget principal des dépenses	2017-2018 Dépenses prévues	2017-2018 Autorisations totales pouvant être utilisées	2017-2018 Dépenses réelles (autorisations utilisées)	2017-2018 Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
5 937 337	6 405 206	6 602 765	4 920 301	(1 484 905)

Remarque : L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles dans le cadre de ce programme est principalement attribuable à une diminution des dépenses du Programme canadien à l'appui des garanties, à une réduction des dépenses salariales en raison d'un recours plus faible que prévu aux ETP et à un examen des activités assujetties au recouvrement des coûts.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2017-2018 Équivalents temps plein prévus	2017-2018 Équivalents temps plein réels	2017-2018 Écart (ETP réels moins ETP prévus)
40	29	(11)

Remarque : Retards dans la dotation et réaffectation des ressources attribuables à un changement dans les activités de surveillance réglementaire et à l'examen des activités assujetties au recouvrement des coûts.

Programme 1.5 : Renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics

Description

Ce programme vise à informer la population canadienne, les titulaires de permis nucléaires canadiens, les fournisseurs, la communauté universitaire, des groupes d'intérêts particuliers, des groupes autochtones, d'autres ministères, d'autres gouvernements et des organisations internationales, que les installations et activités nucléaires sont utilisées de manière sûre et en conformité avec les exigences réglementaires et les données scientifiques et techniques les plus pertinentes. L'exécution du programme passe par les processus de génération de données scientifiques et techniques, l'institutionnalisation des données contenues dans le cadre de réglementation et la diffusion de l'information au moyen de divers canaux et de diverses pratiques de mobilisation.

Renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics	Projets de recherche financés 17	Documents publiés et présentations données aux conférences par le personnel de la CCSN 41
Bénéficiaires distincts ayant obtenu un financement dans le cadre du Programme de financement des participants 34	Demandes d'information du public envoyées à la CCSN 1 400	Groupes autochtones ayant participé à des réunions avec la CCSN 20
Visites des pages Web de la CCSN rattachées à ce programme		17 912

Résultats

Des renseignements scientifiques, techniques et réglementaires sont diffusés pour renseigner le public canadien au sujet de l'efficacité du régime de réglementation nucléaire du Canada. À cette fin, en 2017-2018, la CCSN a mené les activités suivantes :

- Publication du [REGDOC-2.9.1 : Protection de l'environnement : Principes, évaluations environnementales et mesures de protection de l'environnement, version 1.1](#)^{xiv}, qui

clarifie la façon dont la CCSN réalise une évaluation environnementale en vertu de la LSRN pour chaque demande de permis, et en vertu de la LCEE 2012, pour chaque projet désigné

- ce document est important pour la CCSN, car la protection de l'environnement compte parmi les grandes responsabilités que lui confère la LSRN
- Publication du [REGDOC-2.2.4 : Aptitude au travail, tome 2 : Gérer la consommation d'alcool et de drogues, version 2](#)^{xv}, qui fait de la CCSN le premier organisme de réglementation au Canada à exiger des tests aléatoires de dépistage d'alcool et de drogues auprès d'un groupe de travailleurs

La performance humaine contribue de manière essentielle à la sûreté et à la sécurité des installations nucléaires, et l'adoption de mesures pour surveiller la consommation d'alcool et de drogues est un élément clé pour assurer l'aptitude au travail des travailleurs.

- Élargissement de l'accès en ligne du public aux documents soumis pour les séances de la Commission
- Publication du [Plan du cadre de réglementation](#)^{xvi} de 2017-2022, qui expose les règlements et les documents d'application de la réglementation que la CCSN compte élaborer ou modifier au cours des cinq prochaines années
 - Les documents de la CCSN sont révisés périodiquement afin de déterminer s'ils demeurent pertinents ou s'il faut les mettre à jour
- Publication ou achèvement de 12 documents d'application de la réglementation et d'un document de travail
- Réalisation d'un examen exhaustif du [Plan du cadre de réglementation](#)^{xvii} quinquennal de 2018-2019 à 2023-2024
- Maintien de l'engagement de la CCSN à veiller à ce que son programme CCSN 101 soit souple et réponde aux attentes des parties intéressées.
- Mise en œuvre des premiers modules d'un nouveau logiciel lié aux processus de travail de la CCSN afin de gérer le déroulement du travail et les renseignements connexes touchant les activités d'autorisation, d'accréditation ou d'homologation et de conformité.
- Octroi de plus de 640 000 \$ à 34 bénéficiaires différents, par l'entremise du Programme de financement des participants (PFP) de la CCSN
 - Il s'agit entre autres du financement accordé à 12 collectivités ou organisations



Figure 3. Composition du cadre de réglementation de la CCSN



PFP

Programme de financement des participants

autochtones afin qu'elles participent aux processus réglementaires de la CCSN, se familiarisent avec la réglementation qu'exerce la CCSN du secteur nucléaire canadien et avec

le rendement des installations réglementées par la CCSN, et se présentent devant la Commission pour lui communiquer leurs constatations et leurs points de vue

- Élaboration d'un catalogue de capacités portant sur l'expertise actuelle et l'infrastructure de recherche, à l'intérieur et à l'extérieur de la CCSN, afin de relever et d'évaluer les capacités requises, les éventuelles lacunes et les mesures correctives

Résultats atteints

Résultat escompté	Indicateur de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels 2017-2018	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016
Des renseignements scientifiques, techniques et réglementaires sont diffusés pour renseigner la population canadienne au sujet de l'efficacité du régime de réglementation nucléaire du Canada.	Nombre de consultations des pages du site Web de la CCSN liées à ce programme	À dét.*	À dét.*	17 912	16 321**	5 247 516**
	Nombre de demandes d'information du public (non liées à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels) ou de soutien en matière de relations externes	À dét.*	À dét.*	1 400	1 700	1 521

* Cet indicateur ne sera désormais plus compris dans les rapports sur les résultats ministériels.

** La CCSN a amélioré la méthode pour les pages consultées, ce qui explique l'écart entre les résultats réels de 2015-2016 et ceux de 2016-2017.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2017-2018 Budget principal des dépenses	2017-2018 Dépenses prévues	2017-2018 Autorisations totales pouvant être utilisées	2017-2018 Dépenses réelles (autorisations utilisées)	2017-2018 Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
26 494 116	28 581 883	29 265 079	27 089 234	(1 492 649)

Remarque : L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est principalement attribuable à une diminution des dépenses réelles du sous-programme Données scientifiques et techniques découlant d'une réduction des dépenses salariales, en raison d'un changement dans les demandes de surveillance réglementaire.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2017-2018 Équivalents temps plein prévus	2017-2018 Équivalents temps plein réels	2017-2018 Écart (ETP réels moins ETP prévus)
154	138	(16)

Remarque : La diminution dans le sous-programme Données scientifiques et techniques découle d'un changement dans les demandes de surveillance réglementaire.

Services internes

Description

On entend par services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations générales d'une organisation. Les services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes d'un ministère. Les 10 catégories de services sont les suivantes : services de gestion et de surveillance, services de communication, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Résultats

Les services internes permettent de veiller à ce que la CCSN soit une organisation dynamique, souple et dotée d'un personnel hautement qualifié qui se sert de pratiques et d'outils de gestion modernes et qui s'adapte à une industrie et à une main-d'œuvre en constante évolution. À cette fin, en 2017-2018, la CCSN a mené les activités suivantes :

- Réalisation d'une évaluation de haut niveau des principales mesures d'atténuation recommandées par le Centre de la sécurité des télécommunications et suite donnée aux priorités essentielles
 - La CCSN travaille actuellement avec Services partagés Canada au Réseau secret canadien
- Amélioration du milieu de travail et des pratiques de gestion des effectifs au moyen de l'intégration complète des **Compétences comportementales clés de la CCSN**^{xviii} aux fonctions liées aux ressources humaines
- Lancement d'un projet d'amélioration des interactions de la CCSN avec les titulaires de permis, concernant la déclaration des matières nucléaires
- Instauration de la Politique sur les résultats du gouvernement du Canada, et élaboration du Cadre ministériel des résultats de la CCSN, de l'inventaire des programmes et des profils de l'information sur le rendement – qui forment maintenant la structure de production de rapports des futurs plans ministériels et rapports sur les résultats ministériels
- Réalisation de progrès relativement à la phase de planification d'un nouveau système de gestion des finances et du matériel, en vue d'une configuration efficace avec les systèmes actuels de la CCSN



Figure 4 – Compétences comportementales clés de la CCSN

- Achèvement de la charte de projet et du protocole d'entente avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, avec qui la CCSN travaille à une mise en œuvre complète

Ressources financières budgétaires (en dollars)

2017-2018 Budget principal des dépenses	2017-2018 Dépenses prévues	2017-2018 Autorisations totales pouvant être utilisées	2017-2018 Dépenses réelles (autorisations utilisées)	2017-2018 Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
40 870 088	44 090 697	45 450 614	47 109 464	3 018 767

Remarque : L'écart entre les dépenses réelles et les dépenses prévues s'explique par :

- les dépenses salariales à la hausse attribuables à l'augmentation des ETP
- les augmentations salariales pour 2017-2018 et les paiements rétroactifs couvrant la période de 2014-2015 à 2016-2017, versés à la suite des ajustements salariaux négociés
- l'augmentation des dépenses initiales engagées pour le remplacement de l'actuel système de gestion des finances et du matériel de la CCSN

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2017-2018 Équivalents temps plein prévus	2017-2018 Équivalents temps plein réels	2017-2018 Écart (ETP réels moins ETP prévus)
234	269	35

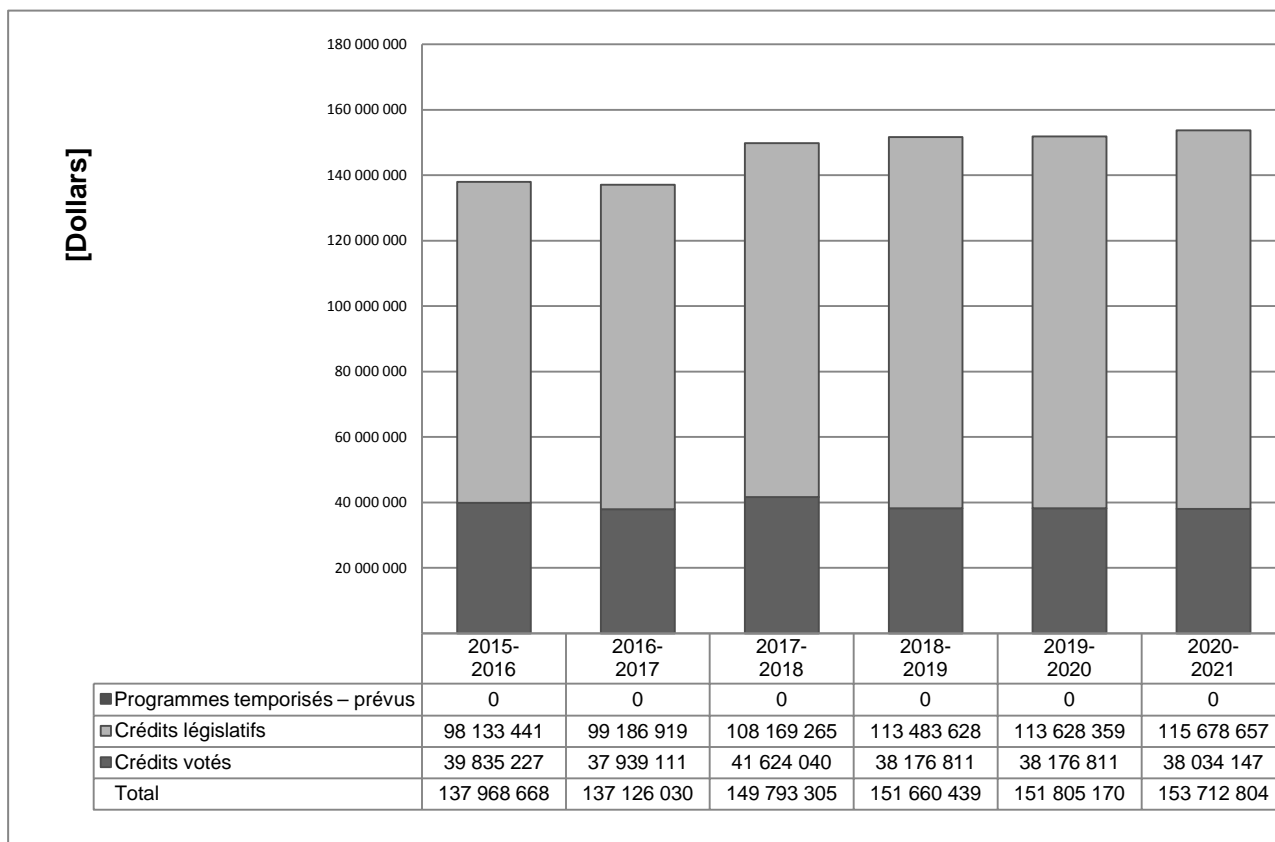
Remarque : L'écart entre les ETP réels et les ETP prévus est principalement attribuable :

- au remplacement des consultants en gestion de l'information et en technologie de l'information par des employés nommés pour une période indéterminée
- aux ressources affectées au remplacement de l'actuel système de gestion des finances et du matériel de la CCSN
- aux ressources supplémentaires affectées aux problèmes engendrés par la mise en œuvre du système de paye Phénix

Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines

Dépenses réelles

Graphique des tendances relatives aux dépenses de l'organisation



Sommaire du rendement budgétaire pour les programmes et les services internes (en dollars)

Programmes et services internes	2017-2018 Budget principal des dépenses	2017-2018 Dépenses prévues	2018-2019 Dépenses prévues	2019-2020 Dépenses prévues	2017-2018 Autorisations totales pouvant être utilisées	2017-2018 Dépenses réelles (autorisations utilisées)	2016-2017 Dépenses réelles (autorisations utilisées)	2015-2016 Dépenses réelles (autorisations utilisées)
Cycle du combustible nucléaire	10 096 285	10 891 883	14 487 287	14 267 181	11 227 829	10 847 005	11 570 635	10 173 578
Réacteurs nucléaires	39 698 384	42 826 661	47 217 482	48 880 322	44 147 591	46 375 052	41 057 571	40 002 299
Substances nucléaires et équipement réglementé	13 824 249	14 913 615	12 446 898	12 898 452	19 496 085	13 452 249	13 395 547	13 930 082
Non-prolifération nucléaire	5 937 337	6 405 206	6 267 181	6 468 632	6 602 765	4 920 301	5 327 246	5 982 791
Programme de renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics	26 494 116	28 581 883	25 500 088	26 314 480	29 265 079	27 089 234	24 375 420	26 696 945
Total partiel	96 050 371	103 619 248	105 918 936	108 829 067	110 739 349	102 683 841	95 726 419	96 785 695
Services internes	40 870 088	44 090 697	45 741 503	42 976 103	45 450 614	47 109 464	41 399 611	41 182 973
Total	136 920 459	147 709 945	151 660 439	151 805 170	156 189 963	149 793 305	137 126 030	137 968 668

En 2017-2018, la CCSN est passée de ses résultats stratégiques et de son architecture d'alignement des programmes, qui étaient obligatoires en vertu de l'ancienne Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats (SGRR), au Cadre ministériel des résultats (CMR) exigé par la nouvelle Politique sur les résultats. Les prévisions de dépenses pour 2018-2019 et 2019-2020 ont été préparées conformément au CMR, qui réunit les programmes sous la responsabilité essentielle qu'est la réglementation nucléaire.

Les ressources financières indiquées dans le tableau qui précède incluent les montants déclarés pour le Budget principal des dépenses de la CCSN, ainsi que les autorisations utilisées au cours des trois exercices précédents, telles qu'elles figurent dans les Comptes publics du Canada. Les dépenses prévues en 2018-2019 et 2019-2020 ont été préparées conformément au CMR et reformulées en fonction de l'Architecture d'alignement des programmes à des fins d'illustration.

Le Budget principal des dépenses de la CCSN pour l'exercice 2017-2018 totalisait 136,9 millions de dollars, par rapport aux autorisations totales de 155,3 millions de dollars. L'augmentation de 19,3 millions de dollars est principalement attribuable à ce qui suit :

- contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et aux dépenses liées au personnel engagées en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN, qui ne faisaient pas partie du Budget principal des dépenses de 2017-2018
- fonds reçus du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour les ajustements salariaux négociés et pour le remboursement des dépenses admissibles en matière de rémunération
- report au budget des opérations de 2016-2017 à 2017-2018

La hausse des dépenses réelles de 137,1 millions de dollars en 2016-2017 à 149,8 millions en 2017-2018 est surtout attribuable aux augmentations de salaire de 2017-2018 et aux paiements rétroactifs de salaires couvrant la période de 2014-2015 à 2016-2017, par suite des ajustements salariaux négociés. L'écart entre les dépenses prévues de 147,7 millions de dollars en 2017-2018 et les dépenses réelles de 149,8 millions de dollars s'explique par des paiements rétroactifs de salaires supérieurs à ceux initialement prévus.

Les dépenses prévues devraient augmenter à 151,7 millions de dollars en 2018-2019, par rapport aux dépenses réelles de 149,8 millions de dollars en 2017-2018, étant donné l'augmentation des salaires, des traitements et des coûts du remplacement de l'actuel système de gestion des finances et du matériel de la CCSN; ces dépenses sont partiellement compensées par les paiements rétroactifs de salaires versés en 2017-2018. Les dépenses prévues devraient légèrement augmenter de 151,7 millions en 2018-2019 à 151,8 millions de dollars en 2019-2020, compte tenu de la hausse du coût de la vie, et sont compensées par les dépenses affectées en 2018-2019 au remplacement de l'actuel système de gestion des finances et du matériel de la CCSN.

Ressources humaines réelles

Sommaire des ressources humaines pour les programmes et les services internes (équivalents temps plein)

Programmes et Services internes	2015-2016 ETP réels	2016-2017 ETP réels	2017-2018 ETP prévus	2017-2018 ETP réels	2018-2019 ETP prévus	2019-2020 ETP prévus
Cycle du combustible nucléaire	64	71	68	62	92	87
Réacteurs nucléaires	257	261	273	278	298	298
Substances nucléaires et équipement réglementé	83	85	88	78	84	84
Non-prolifération nucléaire	38	31	40	29	35	35
Programme de renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics	145	128	154	138	130	130
Total partiel	587	576	623	585	639	634
Services internes	221	247	234	269	295	295
Total	808	823	857	854	934	929

L'augmentation des ETP au cours des trois derniers exercices est essentiellement attribuable à la mise en œuvre de l'initiative de renouvellement de l'effectif (initiative temporaire). Compte tenu de notre effectif vieillissant, des départs à la retraite et des pressions prévues du marché du travail, la CCSN a adopté des programmes pour protéger les capacités organisationnelles de base qui sont essentielles à l'exécution de son mandat. Les initiatives relatives à l'effectif comprennent des efforts importants d'embauche de nouveaux diplômés, le maintien des programmes coop dans les domaines techniques, l'adoption d'une stratégie de gestion des connaissances et la poursuite des efforts de planification des effectifs.

La croissance au sein du programme des services internes est un effet du remplacement de l'actuel système de gestion des finances et du matériel de la CCSN, des problèmes générés par l'adoption du système de paye Phénix et du remplacement des consultants en gestion de l'information et en technologie de l'information par des employés nommés pour une période indéterminée.

L'écart entre les 854 ETP réels de 2017-2018 et les 934 ETP prévus de 2018-2019 s'explique par la croissance anticipée des activités de surveillance réglementaire, et par la poursuite de la mise

en œuvre de l'initiative de renouvellement de l'effectif, qui se concentre sur le recrutement et le perfectionnement des nouveaux diplômés, de sorte qu'ils combleront les besoins futurs de l'organisation pour les postes d'agents techniques et de réglementation expérimentés.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits votés et des dépenses législatives de la CCSN, veuillez consulter les [Comptes publics du Canada 2017-2018](#).^{xix}.

Dépenses et activités du gouvernement du Canada

L'[InfoBase du GC](#)^{vii} fournit des renseignements sur la concordance des dépenses de la CCSN et des dépenses et activités du gouvernement du Canada.

États financiers et faits saillants des états financiers

États financiers

Les états financiers de la CCSN pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 sont publiés dans le site [Web de la CCSN](#).^{xx} Faits saillants des états financiers

Faits saillants des états financiers

État condensé des opérations pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 (en dollars)

Renseignements financiers	2017-2018 Résultats prévus	2017-2018 Résultats réels	2016-2017 Résultats réels	Écart (résultats réels moins résultats prévus de 2017-2018)	Écart (résultats réels de 2017-2018 moins ceux de 2016-2017)
Total des dépenses	162 414 000	163 143 631	152 999 737	729 631	10 143 894
Total des revenus	115 199 000	113 322 728	108 064 648	(1 876 272)	5 258 080
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	47 215 000	49 820 903	44 935 089	2 605 903	4 885 814

Les revenus réels de 113,3 millions de dollars correspondaient à une baisse de 1,6 % ou de 1,9 million de dollars par rapport aux revenus prévus de 115,2 millions de dollars, les revenus ayant été inférieurs à ceux qu'on prévoyait percevoir des projets spéciaux, étant donné les retards dans les examens de la conception de fournisseurs et la baisse des droits pour le recouvrement des coûts de permis entraînée par des dépenses inférieures à celles prévues. Les dépenses réelles

totales de 163,1 millions de dollars représentaient une hausse de 0,4 % ou de 0,7 million de dollars par rapport aux dépenses prévues de 162,4 millions de dollars.

Les dépenses totales de la CCSN ont augmenté de 6,6 % ou de 10,1 millions de dollars, tandis que ses revenus ont enregistré une hausse de 4,9 % ou de 5,3 millions de dollars entre 2016-2017 et 2017-2018. L'augmentation des dépenses était surtout attribuable à une hausse des salaires et des avantages sociaux des employés par suite d'une augmentation des salaires et du nombre d'équivalents temps plein. Elle s'explique aussi par une augmentation des charges d'amortissement, qui fait suite à la conception et à l'achat de logiciels, ainsi qu'à des améliorations locatives. La hausse des revenus correspondait à l'augmentation des activités de surveillance réglementaire et à une révision à la hausse des formules de droits pour les substances nucléaires utilisées à des fins commerciales et industrielles, puisque la CCSN continue d'intégrer progressivement les hausses afin de recouvrer complètement les coûts de ces activités. En outre, l'augmentation des revenus reflète une augmentation du nombre de projets spéciaux associés aux examens de la conception de fournisseurs.

État condensé de la situation financière au 31 mars 2018 (en dollars)

Renseignements financiers	2017-2018	2016-2017	Écart (2017-2018 moins 2016-2017)
Total des passifs nets	42 516 893	49 499 602	(6 982 709)
Total des actifs financiers nets	27 464 509	35 596 162	(8 131 653)
Dette nette de l'organisation	15 052 384	13 903 440	1 148 944
Total des actifs non financiers	13 613 468	13 720 141	(106 673)
Situation financière nette de l'organisation	(1 438 916)	(183 299)	(1 255 617)

La diminution du passif net de la CCSN tient principalement à une baisse des sommes payables aux titulaires de permis, en raison de l'excédent des droits imposés et perçus par rapport aux droits réels à la fin de l'exercice, et à une baisse du passif pour les paiements rétroactifs prévus aux conventions collectives et en bonne partie versés en 2017-2018.

La baisse des actifs financiers nets de la CCSN découle surtout d'une baisse du montant à recevoir du Trésor, qui est liée à la diminution des crédateurs en fin d'exercice.

L'écart global entre le total des passifs nets et le total des actifs financiers nets se reflète dans la dette nette de l'organisation.

Renseignements supplémentaires

Renseignements sur l'organisation

Profil organisationnel

Ministre concerné : Amarjeet Sohi

Administratrice générale : Rumina Velshi

Portefeuille ministériel : [Ressources naturelles Canada](#)^{xxi}

Instrument habilitant : [Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires](#)^{xxii}

Année de constitution ou de création : 2000

Autre : L'administration centrale de la CCSN est située à Ottawa, en Ontario. La CCSN compte 11 bureaux régionaux, tant dans les grandes installations qu'ailleurs, afin de mener régulièrement des inspections visant les titulaires de permis de tout le pays.

Cadre de présentation de rapports

Les résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement des programmes de référence de la CCSN pour 2017-2018 sont présentés ci-après.

1. Résultat stratégique : Des installations et des processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques, et un public informé de l'efficacité du régime canadien de réglementation du nucléaire.

1.1 Programme : Cycle du combustible nucléaire

1.1.1 Sous-programme : Mines et usines de concentration d'uranium

1.1.2 Sous-programme : Installations de traitement nucléaire

1.1.3 Sous-programme : Installations de gestion des déchets nucléaires

1.2 Programme : Réacteurs nucléaires

1.2.1 Sous-programme : Centrales nucléaires

1.2.2 Sous-programme : Réacteurs de recherche

1.3 Programme : Substances nucléaires et équipement réglementé

1.3.1 Sous-programme : Secteur médical

1.3.2 Sous-programme : Secteur industriel

1.3.3 Sous-programme : Secteur commercial

1.3.4 Sous-programme : Secteur universitaire et de la recherche

1.3.5 Sous-programme : Emballage et transport

1.3.6 Sous-programme : Services de dosimétrie

1.4 Programme : Non-prolifération nucléaire

1.4.1 Sous-programme : Accords nationaux et internationaux

1.4.2 Sous-programme : Garanties

1.4.3 Sous-programme : Importations et exportations

1.5 Programme : Renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics

1.5.1 Sous-programme : Cadre de réglementation

1.5.2 Sous-programme : Données scientifiques et techniques

1.5.3 Sous-programme : Recherche

1.5.4 Sous-programme : Relations externes et mobilisation du public

Services internes

Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur

L'information complémentaire sur les programmes de niveau inférieur se trouve dans l'[InfoBase du GC](#)^{vii}.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires qui suivent se trouvent dans le [site Web](#)^{xxiii} de la CCSN :

- ▶ Évaluations
- ▶ Frais
- ▶ Vérifications internes
- ▶ Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre les objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Chaque année, le ministère des Finances du Canada publie des estimations et des prévisions des coûts pour ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{xxiv}. Ce rapport fournit également des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois à des programmes de dépenses fédérales connexes. Les mesures fiscales présentées dans le présent rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Administration centrale

280, rue Slater

C.P. 1046, succursale B

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Canada

Téléphone : 613-995-5894

Sans frais : 1-800-668-5284

Télécopieur : 613-995-5086

Courriel : cnscc.info.ccsn@canada.ca

Site Web : suretenucleaire.gc.ca^{xxv}

Annexe : Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus [GBA+])

Méthode d'analyse servant à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur divers ensembles de personnes – femmes, hommes ou autres. Le « plus » dans l'ACS+ atteste le fait que l'analyse comparative va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre). Comme nous sommes tous le résultat de multiples facteurs identitaires qui nous définissent personnellement, l'ACS+ tient compte de plusieurs facteurs identitaires comme la race, l'ethnicité, la religion, l'âge et les capacités mentales ou physiques. Parmi les exemples de processus faisant appel à l'ACS+, notons l'utilisation de données ventilées par sexe, genre et autres facteurs d'identité croisés pour l'analyse du rendement, et la détermination des effets du programme sur divers groupes de personnes, dans l'optique d'adapter ces initiatives pour les rendre plus inclusives.

architecture d'alignement des programmes (program alignment architecture)

Inventaire structuré des programmes d'une organisation décrivant les liens hiérarchiques entre les programmes et les objectifs stratégiques auxquels ils contribuent.

cible (target)

Rendement mesurable ou niveau de réussite qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre au cours d'une période donnée. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement, organisations ou personnes; paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses prévues (planned spending)

Aux fins du Plan ministériel et du Rapport sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants pour lesquels une présentation au Conseil du Trésor a été approuvée au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère devrait être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Évaluation de la mesure dans laquelle un employé représente une année-personne complète en regard du budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés selon un taux d'heures de travail assignées en relation aux heures normales de travail. Les conventions collectives établissent les heures normales de travail.

évaluation (evaluation)

Au gouvernement du Canada, la collecte systématique et neutre de données probantes et leur analyse pour mesurer le mérite ou la valeur. L'évaluation étaye la prise des décisions, les améliorations, l'innovation et la responsabilisation. Les évaluations mettent généralement l'accent sur les programmes, les politiques et les priorités et visent à examiner des questions liées à la pertinence, à l'efficacité et à l'efficience. Cependant, selon les besoins des utilisateurs, les évaluations peuvent également examiner d'autres unités, thèmes ou enjeux, incluant des solutions de rechange à des interventions existantes. Les évaluations font généralement appel à des méthodes de recherche associées aux sciences sociales.

expérimentation (experimentation)

Activités cherchant à étudier, à mesurer et à comparer les effets et les répercussions des politiques, des interventions et des approches, ainsi qu'à éclairer la prise de décisions fondées sur des données probantes, en reconnaissant ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative par laquelle deux ministères ou plus reçoivent des fonds en vue d'atteindre un résultat commun souvent lié à une priorité gouvernementale.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, le plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui produiront les résultats recherchés.

plan ministériel (departmental plan)

Rapport sur les plans et le rendement attendu d'un ministère bénéficiant de crédits autorisés sur une période de trois ans. Les plans ministériels sont déposés au Parlement tous les printemps.

priorité (priority)

Plan ou projet sur lequel une organisation choisit d'axer ses efforts au cours d'une période de planification et à propos duquel elle produit des rapports. Il s'agit de ce qui importe le plus ou de ce qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités ou des résultats de l'organisation.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2017-2018, les thèmes généraux décrivant le plan d'action du gouvernement formulé dans le Discours du Trône de 2015 sont : la croissance de la classe moyenne, un gouvernement transparent et ouvert, un environnement propre et une économie solide, la diversité en tant que force du Canada et la sécurité et les possibilités.

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Communication d'information sur le rendement fondée sur des données probantes. Les rapports sur le rendement étayent la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Groupe d'intrants et d'activités connexes géré de façon à répondre à des besoins particuliers et à atteindre les résultats attendus, et traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (sunset program)

Programme à durée fixe dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Une fois qu'il arrive à échéance, on décide s'il sera maintenu. S'il est renouvelé, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport sur les résultats ministériels (departmental results report)

Bilan des réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

L'utilisation qu'une organisation fait de ses ressources pour atteindre ses résultats, la façon dont ces résultats se comparent à ceux que l'organisation entendait atteindre et la clarté des leçons tirées de ses activités.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable, en partie, à une organisation, une politique, un programme ou une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique; ils s'inscrivent plutôt dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (strategic outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

structure de la gestion, des ressources et des résultats (management, resources and results structure)

Cadre exhaustif qui comprend l'inventaire des programmes, ressources, résultats, indicateurs de rendement et information sur la gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont décrits en fonction des liens hiérarchiques qui les unissent et des résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'Architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

- i. Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-28.3/>
- ii. Loi sur la gestion des finances publiques, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11/>
- iii. Agence internationale de l'énergie atomique, « Code de conduite », <http://www-ns.iaea.org/tech-areas/radiation-safety/code-of-conduct.asp>
- iv. Agence des services frontaliers du Canada. « Initiative du guichet unique », <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/prog/sw-gu/menu-fra.html>
- v. Commission canadienne de sûreté nucléaire. « Sommaires des rapports de recherche 2017-2018 », <http://www.nuclearsafety.gc.ca/fra/resources/research/research-and-support-program/research-report-abstracts/research-report-summaries-2017-2018.cfm>
- vi. Commission canadienne de sûreté nucléaire. « REGDOC-2.12.3 : La sécurité des substances nucléaires : sources scellées », <http://www.nuclearsafety.gc.ca/fra/acts-and-regulations/regulatory-documents/published/html/regdoc2-12-3/index.cfm>
- vii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- viii. Commission canadienne de sûreté nucléaire. « REGDOC-2.11.1 : Gestion des déchets, tome II : Évaluation de la sûreté à long terme de la gestion des déchets radioactifs », <https://www.cnsccsn.gc.ca/fra/acts-and-regulations/regulatory-documents/published/html/regdoc2-11-1-v2/index.cfm>
- ix. Commission canadienne de sûreté nucléaire. « Préparation en cas d'urgence à la CCSN – Exercice Unified Control », <http://nuclearsafety.gc.ca/fra/resources/educational-resources/feature-articles/ExUC-exercise-unified-control.cfm>
- x. Commission canadienne de sûreté nucléaire. « Examen préalable de la conception du réacteur intégral à sels fondus – 400 de Terrestrial Energy Inc. », http://www.nuclearsafety.gc.ca/fra/pdfs/Pre-Project_Design_Review/Terrestrial-Energy-Pre-Project-Design-Review-Exec-Summary-fra.pdf
- xi. Commission canadienne de sûreté nucléaire. « Examens de la conception de fournisseurs préalables à l'autorisation », <http://www.nuclearsafety.gc.ca/fra/reactors/power-plants/pre-licensing-vendor-design-review/index.cfm>
- xii. Agence des services frontaliers du Canada. « Initiative du guichet unique », <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/prog/sw-gu/menu-fra.html>
- xiii. Commission canadienne de sûreté nucléaire. « REGDOC-2.13.1 : Garanties et comptabilité des matières nucléaires », <http://nuclearsafety.gc.ca/fra/acts-and-regulations/regulatory-documents/published/html/regdoc2-13-1/index.cfm>
- xiv. Commission canadienne de sûreté nucléaire. « REGDOC-2.9.1 : Protection de l'environnement : Principes, évaluations environnementales et mesures de protection de l'environnement, version 1.1 », <http://www.nuclearsafety.gc.ca/fra/acts-and-regulations/regulatory-documents/published/html/regdoc2-9-1-new-v1.1/index.cfm>
- xv. Commission canadienne de sûreté nucléaire. « REGDOC-2.2.4 : Aptitude au travail, tome 2 : Gérer la consommation d'alcool et de drogues, version 2 », <http://www.nuclearsafety.gc.ca/fra/acts-and-regulations/regulatory-documents/published/html/regdoc2-2-4-v2-version2/index.cfm>
- xvi. Commission canadienne de sûreté nucléaire. « Le Plan du cadre de réglementation de la CCSN », <http://www.nuclearsafety.gc.ca/fra/acts-and-regulations/regulatory-framework/regulatory-framework-plan.cfm>
- xvii. Commission canadienne de sûreté nucléaire. « Le Plan du cadre de réglementation de la CCSN », <http://www.nuclearsafety.gc.ca/fra/acts-and-regulations/regulatory-framework/regulatory-framework-plan.cfm>
- xviii. Commission canadienne de sûreté nucléaire. « Compétences comportementales clés de la CCSN », <http://nuclearsafety.gc.ca/fra/about-us/careers-at-cnsc/key-behavioral-competencies.cfm>
- xix. Comptes publics du Canada, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- xx. Commission canadienne de sûreté nucléaire, « Rapports annuels », <http://www.nuclearsafety.gc.ca/fra/resources/publications/reports/annual-reports/index.cfm>
- xxi. Ressources naturelles Canada, <http://www.rncan.gc.ca/accueil>
- xxii. Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-28.3/>
- xxiii. Commission canadienne de sûreté nucléaire, <http://nuclearsafety.gc.ca/fra/resources/publications/reports/departmental/index.cfm>

- xxiv. Ministère des Finances du Canada. « Rapport sur les dépenses fiscales fédérales », <https://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>
- xxv. Commission canadienne de sûreté nucléaire, <http://www.nuclearsafety.gc.ca/fra/index.cfm>